



SECURISATION DU CONTRAT DE TRAVAIL ET AVENANTS

Notre prochain atelier RH aura pour objectif de sécuriser les contrats de travail et leur modification (précautions à prendre, pièges à éviter) :

- Distinguer les clauses essentielles des clauses facultatives du contrat de travail
- Eviter le piège de la contractualisation
- Déterminer la nécessité d'établir un avenant au contrat de travail, le formaliser

1 – Faut-il rédiger un contrat de travail écrit ?

- obligations communautaires
- obligations légales
- obligations conventionnelles
- exceptions

2 – Elaborer un contrat de travail en toute sécurité

- les clauses essentielles
 - la durée du travail
 - la rémunération
 - la qualification professionnelle
 - la zone géographique d'activité
- les clauses utiles du contrat de travail
 - la clause de non concurrence
 - la clause de non sollicitation de clientèle
 - la clause de dédit formation
 - la clause de mobilité

3 – Déterminer quand un avenant est nécessaire

- distinguer la modification du contrat de travail du changement des conditions de travail
- illustrations
- adopter le bon formalisme en fonction de la situation

